



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 11 juin 2024 à 19 h 00**, statuera sur la ou les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 41, rue de l'Industrie

No de lot : 2 891 484

Requérant : Propriétaire ou son mandataire

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

- Une bande de verdure de 1,55 mètre en cours arrière, alors qu'au règlement il est autorisé une bande de verdure d'au moins 2 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 0,45 mètre;
- La marge latérale (gauche) de 3,06 mètres alors qu'au règlement il est autorisé que la marge latérale soit de 6,90 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 3,84 mètres;
- La marge arrière de 8,21 mètres alors qu'au règlement il est autorisé que la marge arrière soit de 12 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 3,79 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation d'Ève St-Pierre, arpenteur-géomètre, dossier 1378-0006, minute 4554, préparé et signé le 16 avril 2024.

Donné à L'Assomption, ce 22^e jour du mois de mai 2024.


Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat